### ***Parcs naturels***

Les **parcs naturels nationaux et régionaux** sont créés respectivement par des établissements publics pour les deux premiers et également par une collectivité territoriale en ce qui concerne les seconds. Pour chacun des types de parcs, le classement est appliqué suite à un décret.

Les Parcs naturels nationaux (PNN) ont pour objectif de protéger les écosystèmes (la faune, la flore et les habitats) terrestres et marins, mais également le patrimoine culturel et paysager. Ils possèdent deux secteurs différents, une zone de cœur permettant de protéger le patrimoine naturel de façon forte et d’encadrer strictement les activités humaines. La zone périphérique ou aire d’adhésion permet quant à elle d’appuyer la protection de la zone de cœur en faisant adhérer les communes volontaires à la charte du parc ayant une politique de développement durable.

ICI IL Y A LA LISTE DES DES ZONNAGES